



Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2017

Date de convocation : 20 juillet 2017

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Sylvain MONTALAND, Florent ROCHEDY, Adjoints, Christophe CHAREL, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY, Julie SAVARY, Christine CROS, conseillers.

Absent: Robert ROCHEBLOINE avec pouvoir à Marc BOISSY

Secrétaire de séance : Julie SAVARY

1- Compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2017

Approuvé à l'unanimité

2- Répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2017

Monsieur Le Maire informe les élus que par délibération du 29 juin 2017, la Communauté de Communes du pays de Lamastre a décidé d'opter pour une répartition « dérogation libre » pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2017.

Le montant du solde de droit commun du FPIC s'élève à 90 652 € pour l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité au titre de l'année 2017 et il est proposé que ces dernières abandonnent leur part au profit de la Communauté de Communes du Pays de Lamastre, qui représente 3 466 € pour la commune de Labatie d'Andaure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :APPROUVE le principe d'une répartition « dérogatoire libre » du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2017, au profit de la Communauté de communes du pays de Lamastre, qui représente la somme de 3 466 €

Pour : 8 Abstention : 3 Contre : 0

3- Subventions exceptionnelles

2 subventions sont votées :

500 euros à l'association des parents d'élèves pour participation aux frais de déplacement de la classe de découverte

150 euros à l'Harmonie Fanfare de Lamastre pour leur participation à la nuit des Mai

Pour à l'unanimité

4- Création emploi permanent à temps non complet

Le poste d'accueil périscolaire est à pourvoir à la rentrée. Le maire propose de créer un emploi d'adjoint d'animation à raison de 20 h semaine pour la surveillance du périscolaire (cantine, garderie, etc ...)

Cet emploi est créé pour une durée d'un an renouvelable étant précisé que ce ne sera pas un emploi aidé.

Pour à l'unanimité

5-Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste

En raison de la suppression de l'école le mercredi matin, le Maire propose une diminution de 2 H/ semaine du temps de travail du poste de l'agent faisant fonction d'aide à l'école maternelle. Un arrêté du maire sera pris pour régulariser cette modification.

Pour à l'unanimité